



NEWSLETTER #18

DES TIERS-LIEUX POUR L'ALIMENTATION DES PLUS PRÉCAIRES



Améliorer l'accès à l'alimentation des personnes hébergées en hôtel

S'appuyant sur les enseignements de la crise sanitaire, le Gouvernement agit pour améliorer l'accès de tous à une alimentation saine et équilibrée. À ce titre, le plan France Relance comprend le financement à hauteur de 25 millions d'euros de tiers-lieux alimentaires à proximité des hôtels mobilisés pour l'hébergement des ménages sans domicile.

Les lieux retenus devront répondre à trois objectifs :

- ✓ Favoriser l'accès des personnes à une alimentation saine, équilibrée et correspondant à leurs besoins et préférences par la présence d'un espace cuisine.
- ✓ Constituer des lieux de sociabilité et une « porte d'entrée » vers l'accompagnement social.
- ✓ Favoriser le décloisonnement des secteurs de l'aide alimentaire, de l'hébergement et de l'accompagnement social pour une meilleure prise en compte des besoins des personnes en situation de précarité.

Le présent appel à projets cible en priorité les ménages hébergés à l'hôtel qui ne disposent pas de lieux pour cuisiner. Toutefois, ces lieux - fixes ou mobiles - peuvent bénéficier de manière complémentaire à d'autres publics si le projet social le justifie.

Le porteur principal de la réponse peut être **une association, un groupement d'associations, une fondation reconnue d'utilité publique, une collectivité territoriale, un établissement public ou un groupement d'intérêt public.**

Qu'il s'agisse de tiers-lieux fixes ou mobiles (camions, conteneurs, etc.), les lieux proposés constitueront une **solution de proximité**, pensée à l'échelle du lieu de vie des personnes ciblées.

Dans ces conditions, les porteurs de la réponse peuvent être des acteurs locaux, départementaux ou interdépartementaux et les projets pourront avoir une dimension locale, départementale voire interdépartementale.

Le porteur ou les co-porteurs doivent faire état de compétences en matière d'aide alimentaire et d'accompagnement social, le cas échéant au travers de partenariats.

AVANT LE 19 MARS 2021
JE RÉPONDS À L'APPEL À PROJETS